

## UNI-SOLAR® Photovoltaic Laminates Garantie limitée pour le produit et relative à la puissance délivrée

[La version officielle du présent document est la version en langue anglaise. La présente traduction est fournie à titre d'information uniquement. En cas de contradiction entre les termes de la présente traduction et ceux du document d'origine en anglais, les termes du document d'origine en anglais feront foi.]

### Garantie limitée pour le produit

United Solar Ovonix LLC (« USO ») garantit que ses laminés photovoltaïques (le « Produit PV ») seront exempts de défauts de matériel et de fabrication dans le cadre d'une application, d'un usage, d'une installation, d'opérations et d'un entretien normaux pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la vente au client final (le « Client ») qui achète le Produit PV auprès d'un distributeur, installateur ou OEM agréé. Si le Produit PV n'est pas conforme à la garantie qui précède, USO, à son appréciation, réparera ou remplacera le Produit PV ou le remboursera en partie au prorata du prix d'achat payé par le Client. En cas de remplacement ou de réparation, le Produit PV remplacé ou réparé sera couvert par la présente garantie limitée du produit pour la période restant à courir de la période de garantie du Produit PV renvoyé. La présente garantie limitée du produit ne garantit pas l'obtention d'une puissance spécifique, exclusivement couverte par la Garantie limitée relative à la puissance délivrée établie ci-dessous.

### Garantie limitée relative à la puissance délivrée

USO garantit également que le Produit PV (i) au cours des dix premières (10) années à compter de la date de la vente, produira au moins 92 % de la puissance nominale minimum, (ii) au cours des vingt premières (20) années à compter de la date de la vente, produira au moins 84 % de la puissance nominale minimum, (iii) au cours des vingt-cinq premières (25) années à compter de la date de la vente, produira au moins 80 % de la puissance nominale minimum, celle-ci équivalant à la puissance nominale moins la tolérance applicable, tel qu'indiqué sur la fiche technique du Produit PV. La puissance délivrée sera déterminée par USO et mesurée selon les termes des Conditions de test normalisées (STC) en faisant appel à une méthode, un équipement de mesure et un laboratoire acceptables pour USO. La présente garantie ne s'applique qu'au Produit PV installé, utilisé et entretenu conformément à la documentation USO, et uniquement si la perte de puissance est due à un défaut de matériel ou de fabrication. Si le Produit PV n'est pas conforme à la garantie qui précède, USO, à son appréciation, (i) réparera ou remplacera le Produit PV, (ii) fournira un Produit PV complémentaire pour atteindre la puissance minimum ou (iii) le remboursera en partie au prorata du prix d'achat et proportionnellement à la perte de puissance, tel que cela sera raisonnablement déterminé par USO.

### Limitation des recours

LES RECOURS PRÉVUS CI-DESSUS CONSTITUENT LES RECOURS EXCLUSIFS EN CAS DE VIOLATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE PAR USO. L'unique objet des présents recours exclusifs est de couvrir la réparation, le remplacement ou le complément du Produit PV, ou le remboursement d'une partie du prix d'achat applicable, en cas de violation de la garantie, à l'appréciation de USO. Le présent recours exclusif ne sera pas réputé avoir failli à son objet essentiel, dans la mesure où USO souhaite et peut remplacer ou réparer le Produit PV non-conforme, fournir un Produit PV complémentaire ou rembourser ledit Produit PV tel qu'indiqué aux termes des garanties limitées qui précèdent. La présente garantie remplace toutes autres garanties. Le manquement par USO à appliquer l'une quelconque des conditions de garantie du présent document ne sera pas réputé constituer une renonciation de cette disposition ou de toute autre condition de ces garanties.

### Entrée en vigueur, enregistrement, transfert

Les garanties du présent document n'entreront en vigueur que si les Produits PV ont été achetés auprès d'un distributeur, installateur ou OEM agréé et s'ils sont installés dans une application approuvée, conformément à la documentation USO, et si l'installation a été enregistrée sur le site [www.uni-solar.com](http://www.uni-solar.com). Les garanties du présent document sont transférables à un cessionnaire, dans les seuls cas où le Produit PV reste installé sur le site initial. Les garanties cédées resteront applicables pour le reste de la période de validité des garanties limitées initiales respectives.

### Exclusion de garantie

Les garanties ne couvrent pas les dommages, dysfonctionnements ou défaillances d'un Produit PV qui, selon USO, a été soumis à :

- une utilisation abusive ou impropre, une négligence, une altération, un accident, un acte de vandalisme ou une usure excessive ;
- une installation, une application, un entretien ou un nettoyage incorrect ou inadéquat ou un manquement à faire usage des précautions de rigueur dans l'entretien du Produit PV ;
- une négligence dans l'utilisation, le stockage, le transport ou la manipulation ;
- des installations non conformes aux spécifications de USO, aux manuels d'installation, aux manuels de fonctionnement et aux instructions de maintenance ;

- e. une application sur des substrats ou matériaux non approuvés par USO ;
- f. des dommages ou une corrosion causés par des substrats, des matériaux de toiture ou leurs propriétés, comme la résistance à la corrosion, l'expansion et la contraction thermique, ainsi que les propriétés d'étanchéité ;
- g. le manque de conformité avec les codes applicables ;
- h. une réparation effectuée par toute personne autre qu'un réparateur USO ou agréé par USO ;
- i. des surtensions, la foudre, un incendie, une chute d'objets, une inondation, des dommages par des insectes ou des animaux ou autres événements ou accidents indépendants de la volonté de USO ;
- j. un numéro de série du Produit PV altéré, supprimé ou rendu illisible ;
- k. des dommages dus à une accumulation d'eau sur la surface du Produit PV ou tout ce qui peut le prouver ;
- l. des dommages ou une corrosion dus à une pollution, comme la suie, les vapeurs chimiques, les pluies acides ou l'eau salée.

Les garanties ne couvrent en aucun cas les frais de transport pour le retour du Produit PV ou la réexpédition de tout Produit PV réparé, les coûts associés à l'installation, au retrait ou à la réinstallation du Produit PV ou les coûts associés à tout autre composant du système ou toutes pièces autres que le Produit PV.

### **Limitations de la garantie**

SAUF POUR CE QUI EST EXPRESSÉMENT ÉTABLI AUX PRÉSENTES, USO N'APPORTE AUCUNE GARANTIE NI N'EFFECTUE AUCUNE DÉCLARATION DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, COMPRENANT, MAIS DE FAÇON NON EXHAUSTIVE, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. DANS LA PLUS LARGE MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, USO NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE TOUS LES DOMMAGES SPÉCIAUX, DOMMAGES ET INTÉRÊTS PRONONCÉS À TITRE DE SANCTION, DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, Y COMPRIS MAIS DE FAÇON NON EXHAUSTIVE, DES PERTES DE BÉNÉFICES, UNE PERTE D'UTILISATION OU UNE PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES SURVENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LA VENTE OU DE L'UTILISATION DE TOUS PRODUITS (Y COMPRIS LE PRODUIT PV), QUE LADITE RECLAMATION SOIT BASÉE SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE, UNE RESPONSABILITÉ SANS FAUTE OU AUTRE. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DE USO EN CAS DE PRODUITS NON-CONFORMES NE POURRA DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT PAYÉ À USO POUR LE PRODUIT PV PARTICULIER CONCERNÉ. LES DROITS ET LIMITATIONS AU PRÉSENT DOCUMENT N'AFFECTERONT PAS LES DROITS LÉGAUX PRÉVUS PAR LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR. Les termes de la présente garantie sont régis par les lois de l'État du Michigan, États-Unis d'Amérique, sans donner d'effet aux dispositions régissant les conflits de lois ou le choix du droit applicable.

### **Procédure de retour, coordonnées**

Un client souhaitant déposer une réclamation couverte par le présent document de garantie limitée doit immédiatement avertir la partie lui ayant vendu le Produit PV ou un représentant USO agréé, ou encore USO directement sur le site [www.uni-solar.com](http://www.uni-solar.com). Les réclamations au titre de la garantie doivent être présentées à USO accompagnées d'une description du défaut allégué, du numéro de série du Produit PV et d'une preuve faisant mention de la date d'achat. USO n'acceptera le retour d'aucun Produit PV à moins d'avoir préalablement issu une autorisation écrite, sous forme d'autorisation de retour de matériel dûment délivrée. En cas de refus du défaut allégué et si le Produit PV a été adressé à USO pour évaluation du défaut allégué, USO ne pourra pas être tenu pour responsable des frais d'emballage et de transport, le cas échéant, pour le renvoi du Produit PV.